



AVIS A.1392

concernant l'économie circulaire

Adopté par le Bureau du CESW le 5 novembre 2018

1. Contexte

Depuis le début de la révolution industrielle, la croissance économique mondiale, alimentée par une innovation technologique galopante, a connu une formidable phase d'expansion, source de bien-être social. L'hypothèse implicite de ce processus, à savoir le caractère inépuisable des ressources naturelles, est aujourd'hui remise en question et le modèle économique qui y est associé doit être repensé. Même si ce dernier continue à générer énormément de richesse, ses externalités négatives, qu'il convient avant toute chose de réduire, sont de plus en plus identifiables et mesurables (déforestation, pollution de l'air, du sol et de l'eau, épuisement des ressources naturelles,...) mais elles sont encore très peu et imparfaitement intégrées dans le prix des matières premières et des biens produits. Les pertes économiques et les gaspillages sont importants et concourent à une faible efficacité du modèle de production actuel. Les risques de marché, conséquences desquelles les entreprises se développant dans un modèle linéaire sont davantage exposées à la volatilité des prix, ou encore les risques d'approvisionnement touchant les pays fortement tributaires des importations, sont autant d'éléments d'incertitude qui peuvent peser sur l'investissement et la croissance des économies.

Selon l'ONU, la population mondiale, qui comptait 7,3 milliards d'individus en 2015, devrait atteindre 9,7 milliards d'ici 2050. Les pays en voie de développement, dont l'empreinte écologique est aujourd'hui encore largement plus faible que celle des pays développés, utilisent les recettes éprouvées mais dépassées des économies les plus avancées pour générer une croissance qui engendrera elle aussi, sa part de retombées négatives. Le modèle de production linéaire, à savoir « extraire, produire, consommer et jeter », dépendant de ressources limitées et pour certaines, non renouvelables, n'est tout bonnement plus tenable. À ce rythme, les quantités de ressources deviendront rapidement insuffisantes pour assurer la consommation humaine et les pressions sur l'environnement deviendront insoutenables.

L'économie circulaire, dont les concepts étaient en gestation depuis le début des années 70, s'est fait connaître de plus en plus du grand public dès 2010 suite à la constitution de la Fondation Ellen MacArthur¹. En quelques années, cette organisation influente a su placer l'économie circulaire à l'ordre des priorités des dirigeants d'entreprises, des gouvernements et de la recherche universitaire sur la scène internationale.

Au niveau européen, en application de la stratégie Europe 2020, la Commission présente en janvier 2011 une première communication² intitulée « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources », complétée en septembre 2011 par une feuille de route qui invite les États membres à définir une stratégie et une feuille de route nationales pour une utilisation efficace des ressources et à faire état de leurs progrès en la matière dans le Programme National de Reforme (PNR).

¹ En 2013, la fondation Ellen McArthur estimait déjà que l'économie circulaire, mise en œuvre au maximum de ses potentialités, pourrait permettre de réaliser jusqu'à 700 milliards \$ d'économies sur les matériaux rien que pour la production de biens de consommation, comme l'alimentation, le textile ou l'emballage.

Plus récemment, en 2017, dans un rapport relatif au textile et à la mode, la fondation révélait que chaque année, les consommateurs jetaient pour 460 milliards \$ de vêtements qui pourraient encore être portés. En plus d'avoir un impact environnemental positif, en réduisant le nombre de microfibrilles rejetés dans l'océan, un plan d'action en ce domaine pourrait faire économiser 422 millions € chaque année grâce au recyclage.

² COM(2011)21 - Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020.

En décembre 2015, l'Europe dévoile un plan d'actions³ dont la mission concrète et ambitieuse est de soutenir la transition vers une économie circulaire des pays membres de l'Union européenne. Des financements⁴ substantiels sont mobilisés à cette occasion.

En octobre 2017, la Commission européenne adopte son programme de travail pour l'année 2018 et indique poursuivre ses travaux en vue de réaliser le plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Afin de circonscrire cette thématique et d'en appréhender les réalisations au niveau wallon, les interlocuteurs sociaux ont, d'une part, organisé une série d'auditions d'acteurs⁵ institutionnels et d'autre part, examiné l'état d'avancement d'un ambitieux projet déployé sur le sol wallon⁶.

³ COM(2015)614 – Boucler la boucle – Un plan d'action de l'Union Européenne en faveur de l'Economie circulaire. Selon la Commission, diverses études soutiennent qu'une meilleure écoconception ainsi que la prévention et la réutilisation des déchets pourraient entraîner des économies nettes allant jusqu'à 600 milliards € par an pour les entreprises de l'UE, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre annuelles totales. Des mesures complémentaires visant à accroître la productivité des ressources de 30% à l'horizon 2030 pourraient faire grimper le PIB de près de 1% et créer 2 millions d'emplois supplémentaires.

⁴ En plus des 650 millions € en faveur de la recherche du programme Horizon 2020, 5,5 milliards € seront libérés jusqu'en 2020 pour des projets concernant la gestion des déchets.

⁵ Auditions de :

Madame Francine TURCK, Investment Manager – Circular Economy – Next programme.

Monsieur Logan MORAY, Conseiller en économie circulaire de l'AEI.

Monsieur Anthony NARALINGOM, Coordinateur du Programme Régional en Economie Circulaire bruxellois (PREC).

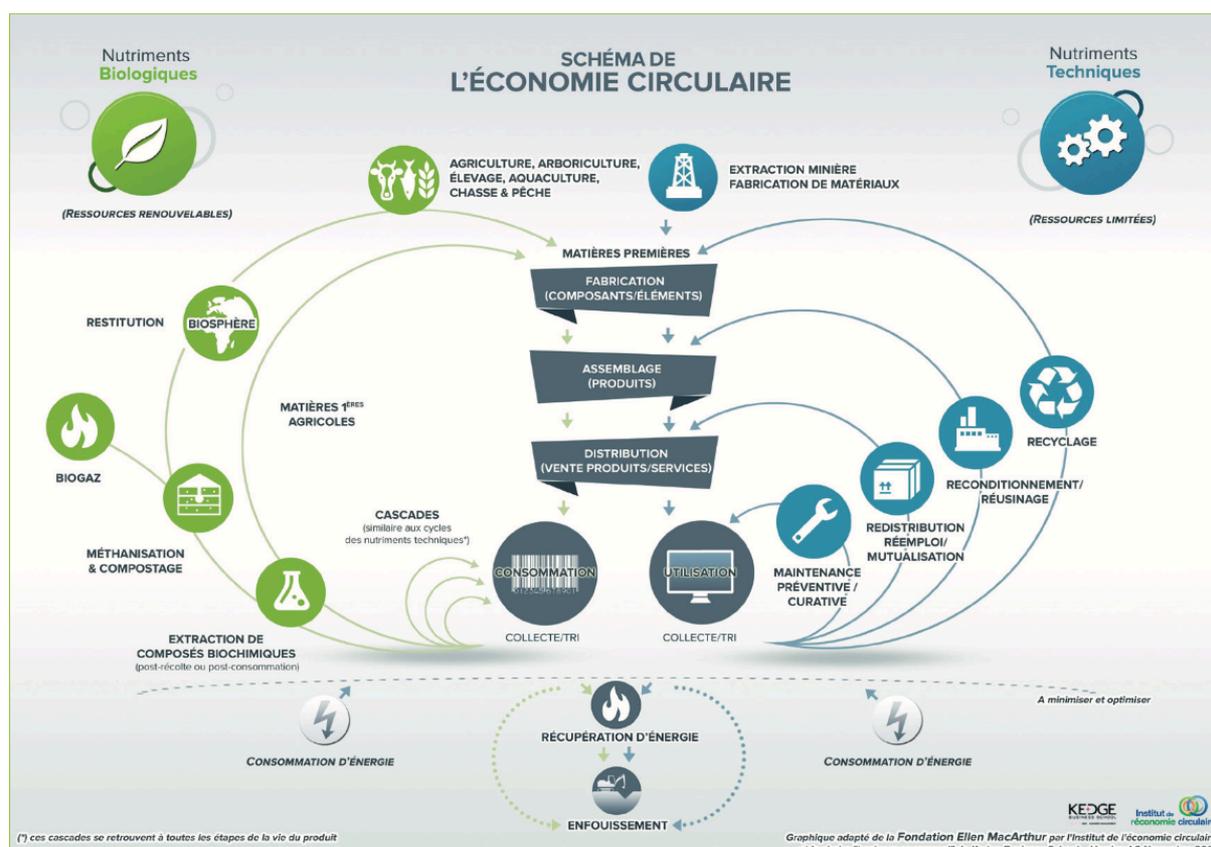
Madame Perrine COLLIN et Monsieur Pierre-Etienne DURIEUX, Service 4ECO, UCM.

⁶ Audition de Monsieur Jacques PELERIN, initiateur du projet « Reverse Metallurgy ».

2. Définitions

Selon l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'économie circulaire est définie comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.

L'économie circulaire doit donc viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.



Source : Fondation Ellen MacArthur, « Vers une économie circulaire : arguments économiques pour une transition accélérée », 2015

3. Composantes de l'économie circulaire

L'économie circulaire repose sur les mécanismes fondateurs suivants :

1. L'**approvisionnement durable** est un mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rebus d'exploitation et l'impact sur l'environnement. Il s'agit de privilégier des ressources durables, exploitées dans des conditions, d'une part, préservant l'avenir (moindre impact sur l'environnement, respect des conditions de renouvellement, respect de la pérennité pour les générations futures) et d'autre part, respectant les conditions humaines d'exploitation.
2. L'**écoconception** est une manière de concevoir un produit (bien ou service), qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement tout au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances. Cette démarche autorise notamment de diminuer la quantité de matières premières, d'allonger la durée de vie, de faciliter la réparation, le recyclage ou le remanufacturing⁷. Elle favorise l'innovation et permet aux entreprises qui y ont recours de renforcer leur compétitivité en répondant aux attentes du marché.
3. L'**écologie industrielle et territoriale**, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. Cette démarche est plus aisée à mettre en place dans les zones industrielles.
4. L'**économie de la fonctionnalité** privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
5. La **consommation responsable** doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (bien ou service). Ceci nécessite que les consommateurs soient correctement informés.
6. L'**allongement de la durée** d'usage par le consommateur suite à une **réparation**, au **réemploi** ou à la **réutilisation** d'un produit. Le **réemploi** permet à des produits non détériorés, par le don ou la vente d'occasion, de prolonger son usage, en lui permettant une nouvelle vie. La **réutilisation** conduit à ce que des produits puissent être remis en état sous forme de biens d'occasion (ex : affectation à un autre usage, objet détourné) ou soient démontés et les pièces en état de fonctionnement triées puis revendues.
7. Le **recyclage** permet de réintroduire un produit, déconstruit à l'état de matière première, dans un nouveau cycle de production en boucle fermée, pour refaire le même produit, ou en boucle ouverte, pour fabriquer d'autres familles de produits.

Dans un modèle d'économie circulaire, les déchets n'existent pas et doivent être réaffectés. En outre, l'énergie nécessaire pour alimenter les cycles de production du modèle devrait idéalement être renouvelable, ce qui constitue une manière de réduire la dépendance aux ressources et d'améliorer la résilience des systèmes (ex : capacité de faire face aux chocs pétroliers).

⁷ Le remanufacturing d'un produit usagé consiste à remettre celui-ci à un niveau de qualité acceptable et à le soumettre à des traitements moins profonds, plus esthétiques (ex : nouvelle couche de peinture).

4. Potentialités de l'économie circulaire en Europe⁸

En juin 2015, un rapport conjoint de la Fondation Ellen MacArthur, McKinsey et SUN (Stiftungsfonds für Umweltökonomie und Nachhaltigkeit) met en lumière qu'en adoptant les principes de l'économie circulaire, l'Europe peut tirer avantage de la révolution technologique imminente et générer un bénéfice net de 1.800 milliards \$ d'ici 2030, soit 900 milliards \$ de plus qu'en suivant la voie actuelle d'un modèle linéaire. L'économie circulaire pourrait créer des opportunités majeures en termes de renouvellement, de régénération et d'innovation industrielle et s'accompagnerait de retombées sociales positives, d'une diminution du coût direct du temps passé dans les embouteillages, ainsi qu'une réduction de moitié des émissions de CO2 par rapport au niveau actuel.

Selon cette analyse, la **croissance**⁹ économique européenne serait boostée par une combinaison de revenus en hausse générés par les activités circulaires et par la réduction des coûts de production liée à une utilisation plus efficace des intrants. Suite à une moindre utilisation de matériaux vierges et à un recours plus important aux matériaux recyclés associé à un coût de la main-d'œuvre plus élevé, l'entreprise circulaire devrait limiter son exposition à la fluctuation des prix de matières premières. À terme, les déséquilibres géopolitiques sur la chaîne d'approvisionnement ou consécutifs à des catastrophes naturelles seraient fortement réduits. Partant, la **sécurité d'approvisionnement** s'en trouverait renforcée.

Dans la mesure où les contacts entreprises-clients augmenteraient tout au long de la durée de vie d'un produit (ex : location ou les contrats de leasing pour certains biens), les relations de l'entreprise avec sa clientèle devraient s'améliorer considérablement tout en renforçant leur fidélisation.

L'étude relate également que de très nombreux articles scientifiques attestent des effets bénéfiques sur l'**emploi** en cas de passage à une économie de type circulaire, sans pour autant se risquer à les estimer précisément.

⁸ « Growth within : a circular economy, vision for a competitive Europe », Ellen MacArthur Fondation, McKinsey and SUN (juin 2015).

⁹ Est incorporé dans le modèle la hausse des dépenses et de l'épargne qui s'explique par la hausse des revenus des ménages, et qui entraîne une meilleure rémunération du travail.



Source : Fondation Ellen MacArthur, « Vers une économie circulaire : arguments économiques pour une transition accélérée », 2015

Comme on peut le constater sur le schéma ci-avant, la croissance de l'emploi attendue d'un tel scénario (trois secteurs étudiés) résulte d'effets directs (positifs ou négatifs) et d'effets indirects (négatifs) dans les secteurs étudiés. Sans les effets induits, l'impact sur l'emploi serait globalement négatif. La principale contribution à la croissance de l'emploi est attribuable aux effets induits, à savoir la hausse des dépenses due aux anticipations de baisse des prix dans l'ensemble des secteurs et dans une moindre mesure, à l'intensité en main-d'œuvre des activités de recyclage de haute qualité et aux emplois plus spécialisés dans le remanufacturing.

Suite à une diminution du coût des produits et des services ainsi qu'à la conversion des périodes improductives en temps productif (ex : réduction des coûts liés aux embouteillages), le revenu disponible moyen des ménages européens dans un modèle circulaire augmenterait d'environ 3.000 € d'ici 2030, ce qui serait 11% plus important que la hausse de celui-ci dans le cadre d'un modèle linéaire.

L'**innovation**, partie intégrante d'un modèle d'économie circulaire, devrait contribuer à un taux de progrès technologique plus élevé que celui prévalant dans une économie linéaire, générant de la sorte des opportunités de profits plus nombreuses pour les entreprises.

D'ici 2030, le modèle de développement circulaire devrait aussi permettre de diviser par deux¹⁰ les **émissions de dioxyde de carbone** par rapport aux niveaux actuels et conduire à une réduction de la consommation des ressources primaires de plus de 30%¹¹. En outre, la

¹⁰ -48% des émissions de dioxyde de carbone dans les secteurs de la mobilité, des systèmes alimentaires et de l'environnement bâti.

¹¹ Ce résultat est calculé sur la base des matériaux utilisés dans l'industrie automobile et la construction, des terrains immobiliers, des engrais artificiels, des pesticides, de l'utilisation de l'eau en agriculture, des carburants et de l'électricité non renouvelable.

productivité des terres et la santé des sols s'en trouveraient grandement améliorées. Le bénéfice pour les ménages en termes de mobilité dans un tel modèle serait conséquent dans la mesure où le temps perdu dans les embouteillages serait réduit d'environ 15%.

5. Etat des lieux en Wallonie

Le Gouvernement wallon précédent a délégué des missions relatives à l'économie circulaire à la SRIW (NEXT-Economie circulaire) et à l'AEI.

Les 2 institutions ont collaboré pour définir le cadre de l'économie circulaire en Wallonie. Cette dernière repose sur 4 piliers :

- la conception (réemploi, recyclage, éco-conception) ;
- la logistique inversée (retours, garanties) ;
- les symbioses (infrastructures qui permettent un partage des ressources) ;
- les nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité,...).

Le programme **NEXT-Economie circulaire** a été lancé en juillet 2013. Un an a été nécessaire pour établir une base contractuelle. Les notes initiales du Gouvernement wallon prévoyaient 3 axes d'action: les entreprises, l'enseignement et l'international (benchmarking et méthodologie).

Les 2 premières années de NEXT ont surtout été mises à profit pour :

- gagner en expertise ;
- au niveau international : la SRIW représente officiellement la Région wallonne dans la Fondation Ellen MacArthur ;
- au niveau de la Commission européenne : la SRIW est, via la DGO6 compétitivité, membre d'un groupe « matières premières » ;
- la SRIW a posé sa candidature pour faire partie d'un groupe de travail qui se penche sur la question du financement de l'économie circulaire ;
- au niveau wallon, la SRIW a rencontré les acteurs publics (AEI, DGO6, DGO3, secrétariat général du SPW), les fédérations professionnelles (Agoria, Fevia, fédération de la construction), les pôles de compétitivité, les banques et fonds privés, Reverse Metallurgy (la SRIW y est représentée dans le conseil d'administration).

Sur une période de 20 mois (hors phase d'apprentissage), la SRIW s'est penchée sur **101 projets**¹² (guidance, avis, orientation vers les subsides existants, détection des freins et des opportunités). La SRIW a participé aux premières étapes de sélection de certains projets introduits par le pôle **Mecatech** afin d'y détecter le potentiel d'économie circulaire mais elle n'a pas été impliquée dans le processus décisionnel.

¹² 74% d'entre eux étaient des projets individuels contre 26% de projets structurants, 27% sont en cours d'implémentation, 40% présentent un potentiel mais n'ont pas encore été mis en place et 33% ont été classés sans suite (car irréalistes ou hors cadre).

En 2017, la SRIW a lancé un appel d'offres¹³ relatif à une étude ayant comme objectif de mettre en avant des recommandations et des priorités visant à opérationnaliser le déploiement de l'économie circulaire en lien avec la politique industrielle menée en région wallonne. Les recommandations de cette étude furent malheureusement trop générales et peu opérationnelles.

En complémentarité avec NEXT, la mission initiale de l'**AEI** (2013) en ce domaine est de positionner la Wallonie comme une région pionnière en matière d'économie circulaire. La mission comporte 3 volets :

- sensibiliser les entreprises wallonnes aux enjeux de l'économie circulaire, coordonner les structures « référents » et les subventionner ;
- gérer le Fonds en économie circulaire ;
- coordonner les travaux menés par la Confédération de la Construction et Greenwin¹⁴.

La mission a ensuite évolué et en 2015, l'AEI a été chargée plus particulièrement de mener les actions spécifiques suivantes :

- organiser, avec son réseau d'opérateurs¹⁵, la sensibilisation des entreprises wallonnes aux enjeux de l'économie circulaire et la détection des opportunités de concrétiser une approche en économie circulaire ;
- mettre en place un dispositif de soutien financier de premier niveau pour les entreprises wallonnes destiné à permettre d'amorcer une démarche d'économie circulaire ;
- mener des actions de sensibilisation et de formation à l'économie circulaire au niveau de l'enseignement¹⁶.

Plus précisément, dans le dispositif économie circulaire (DEC), les référents sensibilisent les entreprises, détectent les opportunités et amorcent les projets. À l'aide d'un outil de diagnostic, ils testent également la motivation du dirigeant à entrer dans la démarche d'économie circulaire.

¹³ Le cahier des charges comportait 3 parties : (1) un panorama de l'économie circulaire et état des lieux (+ estimation des retombées), (2) une liste des contraintes (éléments législatifs) et des opportunités pour le développement de l'économie circulaire en Wallonie et (3) des recommandations répondant aux obstacles et opportunités identifiés.

Les droits de l'étude ont été cédés au Cabinet du Ministre MARCOURT.

¹⁴ Dans ce cadre, la Confédération de la construction wallonne (CCW) a entre autres reçu comme mission d'identifier les flux prioritaires des déchets au niveau des chantiers de déconstruction et des potentiels de réutilisation et de recyclage en Wallonie. Plus spécifiquement, au niveau du développement d'une filière relative au verre plat et les châssis, la CCW a reçu la mission, en collaboration avec le Pôle Greenwin :

- de définir une procédure (et identifier les obligations qui en découlent) pour démonter sélectivement les châssis (comprenant les profilés et le verre) et leur séparation (sur chantier ou dans un centre de tri) ;
- réaliser des chantiers-tests permettant de mettre en place la collecte efficace de ces châssis et leurs composants ;
- diffuser les bonnes pratiques observées sur ces chantiers-tests et de proposer une généralisation sur le territoire wallon.

¹⁵ Entreprendre.WAPI, LME, Cap innove, CIDE-Socran, Heracles/Igretec, BEP, IDELUX.

¹⁶ Les actions menées en cette matière concernent la sensibilisation des étudiants du secondaire et du supérieur (surtout dans les écoles entrepreneuriales) au moyen de « business games », de conférences et de mises en situation ; suivi de mémoires et TFE et coaching de projets (via les incubateurs).

Les résultats consolidés sont les suivants :

- auprès des entreprises :
 - plus de 1.000 entreprises ont été sensibilisées ;
 - plus de 100 diagnostics ont été réalisés ;
 - plus de 10 incitants ont été octroyés depuis juin 2016.
- auprès des étudiants :
 - 667 étudiants sensibilisés ;
 - 31 étudiants orientés/accompagnés (dont 5 mémoires suivis).

Après l'instauration d'un nouveau Gouvernement en mai 2017, le Ministre de l'Economie a constaté que l'organisation mise en place jusqu'alors dans le domaine de l'économie circulaire n'était pas optimale et que les résultats n'atteignaient pas les ambitions initiales. Conscient de la place que prendra l'économie circulaire dans un futur proche, le Ministre a donc rédigé une note présentant les constats et les pistes de déploiement de l'économie circulaire devant la Commission de l'Emploi et de la formation du Parlement wallon le 24 avril 2018. Le document s'articule autour de 4 actions :

- la mise en place d'une gouvernance et d'une plateforme économie circulaire
- l'information, sensibilisation et éducation
- la mise en place d'un mécanisme pour assurer un flux de projets
- la facilitation des investissements.

La personne en charge de ce dossier au sein du Cabinet est venue présenter les grandes lignes du document devant les interlocuteurs sociaux du CESW en juin 2018.

6. Projet d'avis d'initiative

Convaincus que le modèle de production linéaire, à savoir « extraire, produire, consommer et jeter », dépendant de ressources limitées et pour certaines, non renouvelables, n'est plus tenable à terme, les interlocuteurs sociaux réunis au sein du CESW soutiennent l'idée que la Wallonie doit aussi réfléchir à introduire la dimension de l'économie circulaire (EC) dans sa politique industrielle.

Plusieurs entreprises industrielles wallonnes semblent déjà avoir intégré dans leur ligne de production certaines composantes de l'EC. De même, des entreprises de taille plus modeste ont trouvé dans l'EC l'occasion de réorienter leur business model pour assurer leur pérennité.

Néanmoins, en l'absence d'un état des lieux précis des expériences déjà menées par les pionniers de l'EC (entreprises et autres), les partenaires sociaux ne sont actuellement pas en mesure d'en estimer les impacts en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois. Cette étape constitue pourtant un des prérequis indispensables pour déterminer la place et les moyens qui seraient accordés à l'EC dans la politique industrielle wallonne.

Il ressort par ailleurs de l'audition du représentant du Cabinet du Ministre de l'Economie que le Gouvernement wallon a la volonté, à moyen terme, d'identifier des thématiques ou domaines propices au développement de l'EC. Pour le CESW, cette recherche de « débouchés circulaires », menée entre autres au départ d'une réflexion en amont sur les chaînes de valeurs, constitue un autre prérequis qui doit être antérieur à la définition d'une stratégie en EC. Citons aussi l'importance du lien entre l'EC et la notion de « circuits courts » afin de valoriser au mieux l'emploi local et de maximiser les retombées économiques régionales (tout en veillant à identifier et à combler les lacunes du tissu économique wallon).

Le Conseil considère que cette tâche pourrait être assurée par la Cellule de veille stratégique et prospective, sectorielle et économique, commune à la SRIW, SOGEPA et SOWALFIN dont les missions devraient alors être précisées et élargies. Cette Cellule travaillerait, bien entendu, en étroite collaboration avec l'IWEPS et avec tous les autres acteurs impliqués dans la stratégie d'EC.

Sur base des informations collectées lors des auditions, les interlocuteurs sociaux souhaitent formuler un certain nombre de remarques à destination du Gouvernement wallon.

A. Cadre global et stratégie en EC pour la Wallonie

Malgré les apports positifs exposés dans la note du Ministre JEHOLET (volonté d'un plan global et unique, mise en place d'une gouvernance interministérielle, création d'un guichet unique,...), les interlocuteurs sociaux estiment que la Wallonie n'est pas encore dotée d'une réelle stratégie en EC, contrairement à sa voisine bruxelloise qui a lancé dès 2016 son Programme Régional en Economie Circulaire (PREC)¹⁷ dont les effets (en termes de valeur ajoutée et d'emplois créés) doivent encore être confirmés.

Le CESW considère qu'une stratégie wallonne en EC doit être définie en tenant compte des éléments suivants :

- initier la réflexion sur base d'un état des lieux exhaustif de l'existant (tant en termes de politique publique que de projets entrepreneuriaux) ;
- veiller à la participation de tous les acteurs concernés (Cabinets Ministériels, Administrations, entreprises, ASBL, fédérations d'entreprises, ...) pour la définition de la stratégie en veillant à associer les acteurs pionniers en EC ;
- identifier de manière claire et précise des domaines actuels et futurs (prospective) propices au développement de l'EC ;
- prévoir des moyens financiers et humains en adéquation avec la stratégie et fixés de manière pluriannuelle ;
- inclure des éléments de gouvernance dans la stratégie (tous les Cabinets ministériels et les administrations doivent être impliqués, à l'image de ce qui se fait en région bruxelloise où 3 cabinets et 15 administrations ont participé à la définition du PREC et en assurent à présent le pilotage).

Lorsqu'il s'agira d'intégrer les mesures opérationnelles dans le document stratégique, il conviendra, entre autres, d'encourager les partenariats entre les autorités publiques, les entreprises et les autres acteurs sociétaux (villes en transition, économie sociale, ...) afin d'apporter des réponses aux défis spécifiques de la transition vers l'EC.

Il conviendra également de prévoir des synergies à mettre en place entre les acteurs wallons (ZAE, entreprises, centres techniques, centres de recherche, universités,...) pour développer des projets collaboratifs innovants destinés par exemple à la valorisation locale des déchets.

Chaque action et mesure opérationnelle de la stratégie devront idéalement être assorties d'indicateurs monitorés afin d'en faciliter l'évaluation.

¹⁷ Ce programme ambitieux, qui a reçu le « Regional Innovation Award » (prix d'innovation régionale) organisé par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), a pu être construit en moins de deux ans.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de cette stratégie et une importante mobilisation des acteurs, il sera nécessaire de travailler sous la forme d'aides spécifiques ou d'appels à projets subsidiés, différenciés en fonction de la nature des projets :

- les projets individuels (éco-conception,...) à prévoir dans le portefeuille des petites aides ;
- les projets de symbiose industrielle qui pourraient être financés via des appels à projets et complétés par des aides spécifiques ;
- les projets de filières (à construire en collaboration avec les secteurs privé et public en évitant la multiplication des appels à projets isolés).

B. Actions de sensibilisation actives en EC

Pour le CESW, les actions de sensibilisation que l'on peut qualifier de « passives » (internet, support de communication, séances d'information,...) sont insuffisantes pour assurer le succès de la stratégie qui sera mise en place.

Une sensibilisation active doit être assurée par un pool d'accompagnateurs qui se rendent dans les entreprises pour y déceler les opportunités et rechercher les partenariats éventuels.

Par ailleurs, dans la mesure où l'EC dépasse le cadre strict de l'entreprise en remettant en cause les modes de production et de consommation actuels, il conviendra aussi d'intensifier encore davantage les actions de sensibilisation auprès du grand public, en consacrant notamment une attention particulière aux enseignants et élèves des écoles.

La sensibilisation des travailleurs aux enjeux de l'EC est également importante dans la mesure où elle peut rendre la concertation sociale plus constructive et ainsi concourir à la réalisation de projets plus ambitieux sur le plan écologique. Dans ce cadre, le Conseil insiste pour la mise en place de mécanismes de transition justes entre les métiers qui disparaîtront et ceux qui apparaîtront. Il demande que cette transition tienne compte d'une analyse des risques « santé et sécurité » des travailleurs au niveau des nouveaux emplois.

Enfin, le CESW recommande d'inclure dans la réflexion les actions de sensibilisation développées dans le plan wallon des déchets-ressources.

C. Agir sur la réglementation

Le CESW estime qu'une adaptation de la réglementation est indispensable au basculement d'une économie linéaire vers une économie circulaire.

Le Conseil préconise notamment :

- une modification de la réglementation relative aux marchés publics, leviers de dynamisation du concept d'EC ;
- de légiférer dans le domaine de l'environnement (transport des déchets, définition de sous-produits,...) pour atteindre des objectifs spécifiques (par ex. : éviter que des déchets recyclables ne soient mis en décharge) ;
- de mettre en place des incitants fiscaux à destination des entreprises.

D. Faire de la Wallonie un pôle de compétence circulaire

Les auditions organisées au CESW ont révélé que si la Wallonie n'est pas pionnière dans la mise en place de projets en économie circulaire, elle n'est pas non plus en retard par rapport à certains pays et régions limitrophes. Dès lors, la définition d'objectifs en matière de sensibilisation, de promotion, d'animation, d'accompagnement,...a d'autant plus de sens que certains pays ne tarderont pas à saisir les opportunités offertes par l'EC.

La Wallonie dispose des ressources nécessaires pour mener à bien cette transition. Les premiers résultats du projet « Reverse Metallurgy » en sont une parfaite illustration.

* * * * *